

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020

À une séance ordinaire du conseil municipal de Kinnear's Mills tenue le lundi 2 novembre 2020 à 20 h par voie de visioconférence, sont présents : Mme Michelle Pageau, MM, Roger Gosselin, Michel Breton, Richard Dubois, James Allan et Carl Dubois formant quorum sous la présidence de M. Paul Vachon, maire.

Est également présente, Mme Claudette Perreault, directrice générale / secrétaire-trésorière.

M. Richard Dubois propose que la séance soit enregistrée

L'enregistrement de cette séance sera disponible éventuellement sur le site web de la Municipalité.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2020-156

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour de la séance en laissant le point *Divers* ouvert à tout autre sujet de discussion.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 5 octobre 2020;
3. Adoption des comptes du mois;
4. Correspondance ;
5. Compte-rendu des dossiers actifs de la MRC des Appalaches;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6. Dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes ;
7. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil et déclaration des intérêts pécuniaires des personnes liées ;
8. Adoption du règlement numéro 498 décrétant la rémunération et l'allocation des dépenses des élus municipaux ;
9. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 499 concernant l'imposition de taxes pour l'année 2021 ;
10. Fixer la date de la présentation des prévisions budgétaires 2021 ;
11. Fixer la date concernant l'adoption du règlement numéro 499 concernant l'imposition des taxes pour l'année 2021 ;
12. Fixer le taux d'intérêt pour l'année 2021 ;
13. Conseil des aînés de la MRC des Appalaches ;
14. Campagne de socio-financement – Sentiers Pédestres des 3 Monts de Coleraine;
15. Bell Canada;

TRANSPORT ROUTIER

16. Entretien hivernal des chemins;
17. Demande d'aide financière – programme réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) - garage municipal;

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

18. Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

19. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 500 portant sur l'interdiction de corder du bois à l'intérieur de l'assiette des chemins municipaux incluant les fossés;

20. Demande d'exclusion de la municipalité à la CPTAQ;

21. Demande d'appui à l'UPA pour la demande d'exclusion de la municipalité de Kinnear's Mills à la CPTAQ;

PÉRIODE DE QUESTIONS

DIVERS

LEVÉE DE LA SÉANCE

22. Levée de la séance.

2020-157

ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal, au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dites minutes soient acceptées et signées.

2020-158

COMPTES DU MOIS

Il est proposé par Mme Michelle Pageau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes suivants :

N° de chèque	Nom	Montant
	Salaire	13 817,49
C0008030-8340	Redevances éoliennes 2019	56 110,88
C0008341	MRC des Appalaches (Urbanisme)	5 814,73
C0008342	Postes Canada (timbres)	634,66
C0008343	Visa Desjardins	23,00
C0008344	Ministre des finances (SQ)	24 241,00
C0008345	Jean-Guy Pageau (aide urbanisme)	100,00
C0008346	Centre d'archives de la région de Thetford	53,85
C0008347	Soudure Jocelyn Nadeau	399,30
C0008348	Xerox Canada Ltée (copies)	211,58
C0008349	Signalisation de l'Estrie Inc.	302,38
C0008350	Fonds d'information sur le territoire	10,00
C0008351	Municipalité St-Jacques-de-Leeds (incendie)	14 865,00
C0008352	Serge Bolduc	577,38

C0008353	Stéphane Champagne	1 241,73
C0008354	Énergie Sonic inc.	43,23
C0008355	Préfab Gosselin Ltée (base génératrice)	958,74
C0008356	Paquet et Fils	225,18
C0008357	Bell Mobilité inc.	204,50
C0008358	Mario Lemieux (tracteur)	1 480,88
C0008359	Michel Desmarais (Regl. 458)	2 323,30
C0008360	Ginette Gagné (Regl. 458)	1 751,05
C0008361	David Labonté (Regl. 458)	2 432,75
C0008362	Marco Rodrigue (1/2 déneigement)	689,85
C0008363	Petite Caisse	203,20
C0008364	Régie Intermunicipale de la région Thetford	1 126,29
C0008365	Corporation des chemins Craig et Gosford	500,00
C0008366	Stéphane Champagne	1 655,64
C0008367	Jean-Pierre Turgeon KM	155,25
C0008368	Imprimerie CCL	484,41
C0008369	Héritage Kinnear's Mills	10 000,00
C0008370	Léo Lemieux	106,43
C0008371	Héritage Kinnear's Mills	6 000,00
C0008372	Josyane Dufresne Dubois (Regl. 458)	1 415,88
C0008373	Agence du revenu du Canada DAS	1 807,72
C0008374	Ministère du revenu DAS	4 847,86
C0008375	Caisse Desjardins région de Thetford	448,90
P2000090	Alarme et Communication R.L. Inc.	172,46
P2000091	Service Sanitaires Denis Fortier	3 008,29
P2000092	Le Centre de l'Aspirateur TM Enr.	63,07
P2000093	9039-4255 Québec inc. Beaucesansfil	68,93
P2000094	Mégaburo	6 267,03
P2000095	Numérique Technologies	43,12
P2000096	C. Jacques électrique inc.	3 540,44
P2000097	Les Entreprises A-L-O Pomerleau	275,94
P2000098	AG Architecte inc.	1 149,75
P2000099	Vivaco Groupe coopératif	121,20
P2000100	2861-7389 Québec inc. (Rick MacRae)	7 151,46
P2000101	Canac	176,34
P2000102	E.M.P. INC.	3 470,81
P2000103	Vivaco groupe coopératif	827,82
L2000016	Hydro Québec	370,65
L2000017	Bell Canada	421,89
	TOTAL	184 393,24

CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière fait lecture de la correspondance du mois.
Les communiqués ont été transmis électroniquement aux conseillers.

COMPTE-RENDU DES DOSSIERS ACTIFS DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES APPALACHES

Monsieur Carl Dubois donne un compte-rendu des dossiers actifs du conseil des maires de la MRC des Appalaches.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2020-159 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES

La directrice générale dépose la liste, en date du 1^{er} novembre 2020, des personnes endettées pour taxes envers la municipalité (art. 112 CM).

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'expédier aux personnes visées un nouvel état de compte pour les plus anciennes taxes impayées, à savoir celles de 2018 et les années précédentes, et en cas de non-paiement, d'entreprendre des démarches pour la vente desdits biens.

2020-160 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL ET DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES PERSONNES LIÉES.

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les Élections et les Référendums*, tous les élus ont déposé au bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière, leur déclaration des intérêts pécuniaires dûment complétée.

2020-161 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 498 DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DES DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du règlement n° 485 au moins deux jours juridiques avant la présente ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et renonce à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé avant l'adoption du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à la majorité des conseillers d'adopter le règlement n° 498 concernant la rémunération et l'allocation des dépenses des élus municipaux.

M. Michel Breton et M. Carl Dubois ont voté contre.

2020-162 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 499 « RÈGLEMENT D'IMPOSITION DE TAXES POUR L'ANNÉE 2021 »

AVIS DE MOTION est donné par Mme Michelle Pageau et appuyé par M. Roger Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de la municipalité de Kinnear's Mills adoptera le règlement numéro 499 ayant pour objet d'établir le budget (prévisions budgétaires) pour l'année financière 2021, de fixer le taux de la taxe foncière générale, la taxe générale pour le maintien du service de police et la taxe de cueillette des matières résiduelles et recyclables ainsi que d'enfouissement.

Le maire présente le projet de règlement numéro 499, intitulé « Règlement d'imposition de taxes pour l'année 2021 ».

2020-163 FIXER LA DATE DE LA PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021;

Proposé par M. Roger Gosselin, appuyé par M. Richard Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les prévisions budgétaires 2021 soient présentés et adoptés le 7 décembre 2020 à 19 h 45 à la salle municipale.

2020-164 FIXER LA DATE CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 499 « RÈGLEMENT D'IMPOSITION DE TAXES POUR L'ANNÉE 2021 »

Proposé par M. Richard Dubois, appuyé par M. Roger Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 499 relatif à l'imposition de taxes pour l'année 2021 soit adopté le lundi 7 décembre 2020 à 20 h, à la salle municipale.

2020-165 FIXER LE TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2021

Il est résolu à l'unanimité des conseillers que le taux d'intérêt annuel sur tout arriéré de taxes, tout compte de taxes échu et toute autre somme due à la municipalité depuis plus de trente (30) jours soit fixé à douze pour cent (12 %) pour l'année 2021.

2020-166 CONSEIL DES AÎNÉS DE LA MRC DES APPALACHES

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer au Conseil des aînés de la MRC des Appalaches et de payer la cotisation au coût de 40 \$.

Il est également résolu que Mme Michelle Pageau soit déléguée pour assister et représenter le conseil municipal à l'assemblée générale du Conseil des aînés de la MRC des Appalaches qui se tiendra le mercredi 18 novembre 2020.

Proposé par M. Carl Dubois
Appuyé par M. James Allan

2020-167 CAMPAGNE DE SOCIO-FINANCEMENT – SENTIERS DES 3 MONTS DE COLERAINÉ

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance de la campagne de socio-financement pour la construction de quatre nouveaux hébergements aux sentiers des 3 Monts de Colerainé;

ATTENDU QUE l'objectif à atteindre est de 10 000 \$;

Il est proposé par M. Carl Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande en remettant 100 \$ si l'objectif est atteint.

2020-168 BELL CANADA

ATTENDU QUE les coûts mensuels pour le service téléphonique des bureaux municipaux avec Bell Canada sont de 366,92 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE Bell Canada nous offre de payer 300,17 \$ plus taxes mensuellement pour un forfait de 3 ans et d'ajouter une ligne supplémentaire;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre à 300,17 \$ plus taxes pour le forfait de 3 ans.

TRANSPORT ROUTIER

2020-169

ENTRETIEN HIVERNAL DES CHEMINS

ATTENDU QU'en vertu des articles 4 et 66 de la Loi sur les compétences municipales, une municipalité peut décréter par résolution les chemins dont elle est dispensée d'entretenir l'hiver et ceux dont elle a l'entretien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Roger Gosselin, appuyé par M. Richard Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que tous les chemins de la municipalité de Kinnear's Mills qui sont sous la charge de ladite municipalité de Kinnear's Mills, soient fermés à toute circulation à compter du 1er novembre 2020 jusqu'au 15 mai 2021, à l'exception des rues, routes et chemins décrits à l'article suivant :

Que les rues, routes et chemins suivants soient ouverts et entretenus par la municipalité pour le passage des véhicules automobiles durant la saison d'hiver 2020-2021 :

N°	NOM	LONGUEUR
1-	ROUTE MONFETTE	3,88 km
2-	2 ^e RANG	0,59 km
3-	CHEMIN MAGWOOD	3,60 km
4-	CHEMIN DES ÉRABLES	0,43 km
5-	ROUTE COXON	1,50 km
6-	3 ^e RANG	5,97 km
7-	RANG ST-JOSEPH	0,44 km
8-	ROUTE DU 4 ^e RANG	1,87 km
9-	CHEMIN LATULIPPE	0,16 km
10-	CHEMIN CRAIG	2,89 km
11-	ROUTE BÉDARD	0,78 km
12-	CH. DE KINNEAR'S MILLS	1,96 km
13-	ROUTE DU 12 ^e RANG	3,97 km
14-	RANG ALLAN	3,56 km
15-	13 ^e RANG	5,10 km
16-	ROUTE DU 15 ^e RANG	1,16 km
17-	RUE DES ÉGLISES	0,48 km
18-	RUE DES FONDATEURS	0,49 km
19-	CHEMIN TRÉPANIER	0,27 km
20-	RUE LOWRY	0,31 km
21-	RUE DU FOYER	0,23 km
22-	PLACE HARRIET-WILSON	0,12 km
23-	CHEMIN BAILEY	0.80 km
24-	ROUTE DU MOULIN	0.60 km
	TOTAL	41,16 km

Qu'il est imposé et il sera prélevé, au cours de l'année 2021 sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité, une taxe foncière générale à un taux suffisant d'après

leurs valeurs au rôle d'évaluation de la municipalité, pour pourvoir à une partie du coût d'entretien pour le passage des véhicules sur les rues, routes et chemins.

Dans le cas des chemins fermés pour la saison hivernale, des panneaux signalant la fermeture desdits chemins seront installés aux 2 extrémités de ces derniers.

2020-170

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM) - GARAGE MUNICIPAL

Il est proposé par M. Roger Gosselin et dûment appuyé par M. Richard Dubois :

QUE la municipalité de Kinnear's Mills autorise le dépôt d'aide financière au programme réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) pour la construction d'un garage municipal;

QUE la municipalité a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toute les modalités s'appliquant à elle;

QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts;

QUE la municipalité de Kinnear's Mills désigne madame Claudette Perreault directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2020-171

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills a présenté en 2020-2021 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

SUR LA PROPOSITION de Mme Michelle Pageau, conseillère,

APPUYÉE par M. James Allan, conseiller.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil municipal :

d'autoriser Mme Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer au nom de la municipalité de Kinnear's Mills tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2020-2021 ;

de confirmer que M. Carl Dubois est l'élu, responsable des questions familiales.

ADOPTÉE

COMPTE RENDU DE LA PREMIÈRE RENCONTRE DU COMITÉ DE PILOTAGE DE LA PFM ET DE LA MADA LE 14 SEPTEMBRE 2020 À 19 H

Mme Michelle Pageau fait le dépôt du procès-verbal de la première rencontre du comité de pilotage de la PFM et de la MADA qui a eu lieu le 14 septembre dernier.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

2020-172

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 500 PORTANT SUR L'INTERDICTION DE CORDER DU BOIS À L'INTÉRIEUR DE L'ASSIETTE DES CHEMINS MUNICIPAUX INCLUANT LES FOSSÉS

AVIS DE MOTION est donné par M. Richard Dubois, appuyé par M. Roger Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de la municipalité de Kinnear's Mills adoptera le règlement numéro 500 portant sur l'interdiction de corder du bois à l'intérieur de l'assiette des chemins municipaux incluant les fossés.

Une dispense de lecture est également déposée.

M. Richard Dubois se retire de la séance à 20 h 28.

2020-173

DEMANDE D'EXCLUSION DE LA MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS À LA CPTAQ

ATTENDU QUE la municipalité a adopté la résolution numéro 2016-115 - *Appui à la demande d'autorisation de Monsieur Richard Dubois & Madame Linda Grondin à la CPTAQ*;

ATTENDU QUE la CPTAQ a retourné le formulaire de demande d'autorisation en précisant que la demande d'autorisation doit être assimilée à une demande d'exclusion parce qu'elle vise une nouvelle utilisation à des fins commerciales sur un lot contigu aux limites de la zone agricole de la municipalité de Kinnear's Mills (dossier numéro 412400 CPTAQ);

ATTENDU QUE, conformément à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAQ), seule une MRC ou une communauté urbaine, ou une municipalité avec l'appui de sa MRC ou de sa communauté urbaine, peut formuler une demande d'exclusion;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation de Monsieur Richard Dubois et Madame Linda Grondin était conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevenait à aucun de ces derniers;

ATTENDU QUE le terrain est utilisé pour une entreprise servant à fabriquer, réparer et vendre des équipements acéricoles;

ATTENDU QUE cet usage correspond à un commerce complémentaire aux activités acéricoles;

ATTENDU QUE ce type d'usage est permis dans les zones agroforestières AF2a et AF2b;

ATTENDU QUE les demandeurs sont propriétaires d'une érablière de 3000 entailles située au 1654, 5e Rang, lot 4 913 271. La superficie de l'érablière est de 15.29 hectares;

ATTENDU QUE les demandeurs ont construit une résidence sur le terrain à l'été 2016. Le permis de construction obtenu était le 2016-04;

ATTENDU QUE les demandeurs désirent poursuivre à Kinnear's Mills les travaux subventionnés de recherche et développement en acériculture qu'ils ont effectués entre 2004 et 2012 à St-Jacques-de-Leeds;

ATTENDU QUE plus de 60 % des producteurs agricoles de Kinnear's Mills sont des producteurs acéricoles;

ATTENDU QUE cette entreprise serait la seule à répondre aux besoins des acériculteurs dans un rayon d'au moins 40 kilomètres;

ATTENDU QUE la superficie demandée pour ce commerce est d'environ 7 000 mètres carrés;

ATTENDU QUE tous les terrains disponibles dans le périmètre urbain sont trop petits ou non-constructibles à cause de leurs caractéristiques géographiques;

ATTENDU QU'il n'a plus d'espaces disponibles dans la zone industrielle pour permettre l'implantation d'entreprises à court terme;

ATTENDU QU'il n'a pas d'espace adéquate disponible pour des fins industrielles ailleurs sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE en regard de l'article 62 de la Loi sur la protection de territoire et les activités agricoles, que la CPTAQ peut prendre en considération :

- Que le site visé est contigu au périmètre d'urbanisation;
- Qu'il n'a pas un autre site possible que le site visé;
- Qu'il n'a aucune activité agricole susceptible d'être affecté par une autorisation de la demande;
- Qu'une exclusion n'aurait aucune conséquence sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;
- Que l'agrandissement de la zone existante limite les effets sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;
- Qu'un refus de la demande aurait un effet négatif important sur développement socio-économique de la municipalité;

ATTENDU QU'une demande d'exclusion soumise par la municipalité doit être appuyée par la MRC comme l'exige le deuxième aliéna de l'article de la LPTAA;

ATTENDU QUE le règlement est déjà conforme aux règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Breton, appuyé par M. Roger Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer à la CPTAQ une demande d'exclusion pour régulariser l'implantation d'un commerce servant à la fabrication, l'entretien et la vente d'équipements acéricole et agricole.

QUE le dossier soit transmis à la MRC des Appalaches pour obtenir sa recommandation.

ADOPTÉE

2020-174

DEMANDE D'APPUI À L'UPA POUR LA DEMANDE D'EXCLUSION DE LA MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS À LA CPTAQ

ATTENDU QUE le terrain est utilisé pour une entreprise servant à fabriquer, réparer et vendre des équipements acéricoles;

ATTENDU QUE cet usage correspond à un commerce complémentaire aux activités acéricoles;

ATTENDU QUE ce type d'usage est permis dans les zones agroforestières AF2a et AF2b;

ATTENDU QUE les demandeurs sont propriétaires d'une érablière de 3000 entailles située au 1654, 5e Rang, lot 4 913 271. La superficie de l'érablière est de 15.29 hectares;

ATTENDU QUE les demandeurs ont construit une résidence sur le terrain à l'été 2016. Le permis de construction obtenu était le 2016-04;

ATTENDU QUE les demandeurs désirent poursuivre à Kinnear's Mills les travaux subventionnés de recherche et développement en acériculture qu'ils ont effectués entre 2004 et 2012 à St-Jacques-de-Leeds;

ATTENDU QUE plus de 60 % des producteurs agricoles de Kinnear's Mills sont des producteurs acéricoles;

ATTENDU QUE cette entreprise serait la seule à répondre aux besoins des acériculteurs dans un rayon d'au moins 40 kilomètres;

ATTENDU QUE la superficie demandée pour ce commerce est d'environ 7 000 mètres carrés;

ATTENDU QUE tous les terrains disponibles dans le périmètre urbain sont trop petits ou non-constructibles à cause de leurs caractéristiques géographiques;

ATTENDU QU'il n'a plus d'espaces disponibles dans la zone industrielle pour permettre l'implantation d'entreprises à court terme;

ATTENDU QU'il n'a pas d'espace adéquat disponible pour des fins industrielles ailleurs sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE selon l'article 62 de la Loi sur la protection de territoire et les activités agricoles, l'UPA peut prendre en considération :

- Que le site visé est contigu au périmètre d'urbanisation;
- Qu'il n'a pas un autre site possible que le site visé;
- Qu'il n'a aucune activité agricole susceptible d'être affectée par une autorisation de la demande d'exclusion;
- Qu'une exclusion n'aurait aucune conséquence sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;
- Que l'agrandissement de la zone existante limite les effets sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;
- Qu'un refus de la demande aurait un effet négatif important sur développement socio-économique de la municipalité;

ATTENDU QU'une demande d'exclusion soumise par la municipalité doit être appuyée par l'UPA et la MRC comme l'exige le deuxième aliéna de l'article de la LPTAA;

ATTENDU QUE le règlement est déjà conforme aux règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Breton, appuyé par M. Roger Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à l'UPA d'appuyer la demande d'exclusion de la municipalité pour régulariser l'implantation d'un commerce servant à la fabrication, l'entretien et la vente d'équipements acéricole et agricole.

ADOPTÉE

M. Richard Dubois est de retour à la séance à 20 h 37.

PÉRIODE DE QUESTIONS

DIVERS

Aucun sujet traité au point divers.

2020-175

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 20 h 39.

Signé : Paul Vachon
Paul Vachon, maire

Signé : Claudette Perreault
Claudette Perreault, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Paul Vachon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé : Paul Vachon
Paul Vachon

Maire

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité de Kinnear's Mills dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Signé : Claudette Perreault
Claudette Perreault
Directrice générale / secrétaire-trésorière